



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 10 mars 2015
18 heures 30

SL/MG

N° 001813

Ressources
Humaines - Mise à
disposition d'un
agent de la CCPAL
auprès de la
Commune d'APT

Affiché le :

Le mardi 10 mars 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 4 mars 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, Mme Solange BECERRA (6e Adjoint) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT, M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON, Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Laurence BARBIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Suite au transfert de la compétence SCOT à l'intercommunalité, il a été décidé de procéder à la mutation d'un de nos agents initialement affecté au service Aménagement Urbain et Politique de la Ville à la Communauté de Communes du Pays d'APT Luberon (CCPAL) et ce à compter du 13 mars 2015.

Il est rappelé que, sur l'année 2014, ce même agent était mis à disposition de la CCPAL pour exercer les missions liées au SCOT, à raison de 16 heures hebdomadaires.

A compter de la date de mutation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante, la mise à disposition inverse. Ainsi, l'agent mis à disposition par la CCPAL auprès de la Ville d'APT continuera à exercer des missions au sein du service Aménagement Urbain et Politique de la Ville (ex : PLU).

La mise à disposition débutera à compter du 13 mars 2015 et ce jusqu'au 12 mars 2016 à raison de 15 heures hebdomadaires, avec des possibilités de renouvellement, réparties comme suit :

- Le lundi (8H00-12H15/13H30-17H15) ;
- Le vendredi (8H00-12H00/13H30-16H30).

La Communauté de Communes du pays d'APT Luberon refacturera à la Ville d'APT le coût de la mise à disposition. Le taux horaire est fixé à 21,55 euros.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi n°83-634 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer avec la Communauté des Communes du Pays d'APT Luberon la convention de mise à disposition conformément aux explications susmentionnées.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Autorise la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes du Pays d'APT Luberon auprès de la Ville d'APT à compter du 13 mars 2015 et ce jusqu'au 12 mars 2016 avec des possibilités de renouvellement, à raison de 15 heures par semaine moyennant une contrepartie financière de 21.55 euros par heure.

Autorise Monsieur le Maire à signer le projet de délibération annexé à la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL